

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 juin 2019

Délibération n°: CM-2019-06-39-1 - Vœu du groupe Chalon Autrement en faveur du mouvement "Les Coquelicots"

Membres en exercice : 42

Présents à la séance : 29

Nombre de votants : 40

Date de la convocation : 14 juin 2019

Reçu en sous-Préfecture le 28 juin 2019

Publié au recueil des actes administratifs le 28 juin 2019

L'an deux mille dix neuf le vingt juin, les membres du Conseil municipal de Chalon-sur-Saône, dûment convoqué en vertu des articles L.2121.10 et L.2121.12, du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles PLATRET, Maire, assisté de Hervé DUMAINE, Joël LEFEVRE, Sophie LANDROT, Valérie MAURER, Amelle DESCHAMPS, Benoit DESSAUT, Philippe FINAS, Elisabeth VITTON, Evelyne LEFEBVRE, John GUIGUE, M'Hamed BENTEKAYA, Tonio CAETANO, Jacqueline GAUDILLIERE, Paul THEBAULT, Mina JAILLARD, Landry LEONARD, Sébastien MARTIN, Jean-Claude ROUSSEAU, Christian MARMILLON, Jean-Vianney GUIGUE, Annie LOMBARD, Dominique MELIN, Valérie SAINSON, Annabelle ROTH, Nathalie LEBLANC, Mourad LAOUES, Francine CHOPARD, Françoise VERJUX-PELLETIER.

Excusés :

Monsieur Maxime RAVENET ayant donné pouvoir à Monsieur Joël LEFEVRE, Madame Françoise CHAINARD ayant donné pouvoir à Madame Evelyne LEFEBVRE, Monsieur Pierre CARLOT ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth VITTON, Madame Dominique ROUGERON ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe FINAS, Madame Solange DOREY ayant donné pouvoir à Madame Mina JAILLARD, Madame Bernadette VELLARD ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline GAUDILLIERE, Monsieur Gilles VIRARD ayant donné pouvoir à Madame Annabelle ROTH, Madame Martine PETIT ayant donné pouvoir à Madame Valérie SAINSON, Monsieur Jacques MORIN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian MARMILLON, Monsieur Christophe SIRUGUE ayant donné pouvoir à Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Lucien MATRON ayant donné pouvoir à Madame Françoise VERJUX-PELLETIER. Madame Ghislaine LAUNAY.

Absent :

Monsieur Florian DOTTONI.

Le Conseil municipal,

Vu le rapport exposé par Monsieur le Maire,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par le groupe Chalon Autrement :

Depuis plusieurs mois le mouvement des Coquelicots Chalon se rassemble pour demander l'interdiction de tous les pesticides de synthèse, et sensibiliser la population à l'urgence de sortir des pesticides pour promouvoir les alternatives. Dans cette perspective, le mouvement a

mené une campagne d'interpellation auprès des 51 communes de l'agglomération, pour accompagner les communes dans une démarche zéro phyto, agricole notamment, et protéger les habitants. Chaque commune a reçu un exemplaire d'arrêté zéro glyphosate et une motion de soutien au Mouvement des Coquelicots votés par Dijon, Chenôve et Besançon,

Nous proposons donc ce soir de répondre aux citoyens soucieux de la santé des chalonnais et de présenter un vœu de soutien.

Considérant que :

- Au sortir de la seconde guerre mondiale, il fallait reconstruire notre pays. Sur le plan de l'agriculture la généralisation de la production et de l'usage des pesticides a pu sembler être une solution.
- Aujourd'hui les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés, qui doit être soutenable sur les plans environnemental, climatique, sanitaire et de protection de la biodiversité. L'enjeu est désormais d'offrir des solutions protectrices pour notre santé et les écosystèmes, et rémunératrices pour les paysans. Les pesticides sont partout, y compris dans nos corps. Les résultats de 63 prélèvements d'urine réalisés récemment par le collectif glyphosate de Côte d'Or sont sans appel : ils sont tous positifs au glyphosate.
- Des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent les dangers pour l'homme et l'environnement : explosion de maladies chroniques, pollution des eaux, déclin massif de la biodiversité.
- L'intensification des pratiques agricoles de ces vingt-cinq dernières années et la généralisation des pesticides sont à l'origine du déclin massif de la biodiversité : nos oiseaux, nos abeilles, plus largement nos insectes disparaissent à une vitesse vertigineuse, à tel point que, comme le montre un rapport de l'IPBES(*), et daté du 6 mai, nous sommes à l'aube d'une 6-ème extinction de masse des espèces dans les prochaines décennies (1 million d'espèces menacées sur les 8 millions répertoriées).
- Les professionnels, que sont les agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage etc, pris au piège et dupés par les fabricants, sont les premières victimes des pesticides. A ce titre, nous déplorons que le gouvernement ne souhaite toujours pas légiférer pour l'interdiction de certaines molécules dangereuses, comme le glyphosate.

- En l'absence d'un véritable fond d'indemnisation des victimes des pesticides, ce sont les agriculteurs qui financent eux mêmes la prise en charge des victimes. Les fabricants, eux, sont exempts de toute participation financière tandis que les drames et les décès s'accumulent. Au contraire, mus par la recherche effrénée du profit, ces fabricants cherchent par tout moyen à contourner les mécanismes de régulation de l'usage des pesticides en proposant de nouvelles molécules sur le marché. Pourtant, la population est prête et aspire à une transition écologique de l'agriculture et de

l'alimentation car les alternatives aux pesticides existent. C'est le sens des rassemblements réguliers du mouvement « Nous voulons des Coquelicots », à Chalon comme partout en France.

- Le mouvement Appel des Coquelicots milite pour l'interdiction des pesticides de synthèse en France.
- Cet Appel a déjà reçu près de 500 000 signatures, soutenu notamment par des associations, des personnalités du monde scientifique et médical.

Le Conseil municipal de Chalon-sur-Saône, réuni en séance le 20 juin 2019 :

- **Rejoint l'Appel des coquelicots**, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.
- **Soutient les victimes de maladies professionnelles** et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.
- **Demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole.** Cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.
- **Décide de publier immédiatement un arrêté d'interdiction du glyphosate et de tous les pesticides de synthèse** sur la commune de Chalon-sur-Saône.

(*) **IPBES** : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Groupe d'experts de l'ONU, « équivalent » du GIEC pour la biodiversité. C'est un organisme intergouvernemental ouvert à tout membre des Nations-Unies (130 Etats membres en octobre 2017).

Après avoir délibéré

- Décide d'amender la proposition de vœu par la suppression de la dernière phrase : « *Décide de publier immédiatement un arrêté d'interdiction du glyphosate et de tous les pesticides de synthèse sur la commune de Chalon-sur-Saône* », la Ville de Chalon ayant déjà renoncé à l'utilisation des pesticides sur son territoire ;
- Approuve le vœu ainsi amendé.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Platret'. The signature is written in a cursive style with a large, prominent initial 'G'.

Gilles PLATRET